



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 7 mai 2019



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie à Monsieur le Ministre de la Justice concernant le bilan de la création de la société à responsabilité limitée simplifiée.

En effet, via sa motion du 13 juillet 2016, la Chambre des Députés avait invité le gouvernement à lui présenter trois ans après l'adoption du projet de loi n°6777 portant institution de la société à responsabilité limitée simplifiée un bilan y relatif.

A l'approche de cette échéance, j'aimerais aborder ledit sujet dans le cadre de cette question élargie.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Léon Gloden
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 07 mai 2019

Objet : Question élargie n° 11 du 07.05.2019 de Monsieur le Député Léon Gloden - Bilan de la création de la société à responsabilité limitée simplifiée

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre de la Justice.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés